Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250218-DEL2025_9-DE

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 février 2025**

Objet : Convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre du programme "Vacances à Orsay"

Nombre de membres composant le conseil : **39**		**N° DEL2025_9**
En exercice:	**39**	**Arrivée en Préfecture le :**
Présents:	33	**Publiée le :**
Représentés (ayant donné mandat):	6	**Exécutoire le :**
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse - Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé - Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas - M. Grégory Gutierez - Mme Julie Muret - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes - M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierez
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati
Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice
M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250218-DEL2025_9-DE

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 12 février 2025

Registre des délibérations
Délibération n° DEL2025_9

Objet : Convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre du programme "Vacances à Orsay"

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le projet de convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre de la saison 2024/2025 de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing à intervenir entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Malakoff à titre gracieux, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que la ville de Malakoff souhaite mener des actions ambitieuses et de qualité en matière de politique de l'enfance ;

Considérant la volonté de la ville de Malakoff de développer la culture artistique dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre de la saison 2024/2025 de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing à intervenir entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Malakoff.

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire à signer la convention citée ci-dessus.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 092-219200466-20250218-DEL2025_9-DE

Fait et délibéré à la date ci-de
Ont signé les membres préser
Pour extrait conforme au registre

Signé électroniquement par : Sonia FIGUERES
Date de signature : 18/02/2025
Qualité : 1ère -Première Adjointe par délégation de Maire

La Maire,
– Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr